Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 439f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe lance une campagne européenne contre les châtiments corporels à l'encontre des enfants

Zagreb, 15.06.2008 – Le dimanche 15 juin, à Zagreb, le Conseil de L'Europe a lancé une initiative européenne contre les châtiments corporels à l'encontre des enfants.

Cette initiative, dont le slogan est « Levez la main contre la fessée ! », a pour objectifs l'interdiction complète des châtiments corporels à l'encontre des enfants, la promotion de la parentalité positive et la sensibilisation aux droits des enfants dans toute l'Europe.

« La Convention européenne des droits de l'homme protège les droits de tous les êtres humains ; il n'y a pas de note de bas de page qui précise qu'elle ne concerne que les droits des adultes », a déclaré Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, lors de la cérémonie de lancement.

« La question de l'abolition des châtiments corporels à l'encontre des enfants ne se décide pas par des sondages d'opinion ; c'est une question de vision et de décision politique », a-t-elle poursuivi.

« Comment se fait-il qu'en frappant un adulte, on s'expose à des poursuites judiciaires, alors qu'en frappant un enfant, on ne risque rien ? C'est aux adultes de faire en sorte que cette situation change », a-t-elle conclu.

Soulignant que la Croatie était l'un des dix-huit pays européens ayant aboli les châtiments corporels, Jadranka Kosor, Vice-Premier ministre et ministre de la Famille, des Anciens Combattants et de la Solidarité entre les générations de la Croatie, a déclaré que le fait de rendre illégaux les châtiments corporels des enfants n'était pas suffisant. « Il importe également de remettre en question le point de vue de la société sur ce problème et de changer les mentalités et les comportements de la population à cet égard. Il faut passer de la fessée à la parentalité positive, à la protection et à l'amour », a-t-elle affirmé.

L'événement a également permis à des représentants de gouvernements et d'organisations internationales, à des parlementaires, à des responsables locaux, à des médiateurs, à des ONG et à des professionnels du Réseau Enfance de se réunir et de rechercher des moyens pour venir à bout des châtiments corporels des enfants.

La cérémonie de lancement, originale et interactive, s'est déroulée dans un cadre exceptionnel, le Théâtre des marionnettes de Zagreb, en présence de jeunes et de familles avec des enfants, qui ont apprécié le spectacle de marionnettes de *La Flûte enchantée* qui a suivi la cérémonie officielle.

Des informations supplémentaires sur cette initiative du Conseil de l'Europe sont disponibles à l'adresse suivante : www.coe.int/children

Contact presse : Ulvi Akhundlu, attaché de presse
Tel. +33 (0) 3 88 41 26 38, Mob.+33 (0)6 61 14 83 16 ; Ulvi.Akhundlu@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.